

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/359 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA MISE EN PERSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE NOMMAGE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE CONCERNANT PUNTU CORSICA

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le onze octobre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BUCCHINI Dominique à Mme RISTERUCCI Josette
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle
M. ROSSI José à M. TOMA Jean
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTUCCI Anne-laure à Mme PONZEVERA Juliette
M. TALAMONI Jean-Guy à M. TOMASI Petr'Antone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, ORSONI Delphine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 05/24 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2005 adoptant la politique de la CTC en matière de nom de domaine sur Internet,
- VU** la délibération n° 11/147 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2011 approuvant la démarche d'obtention et d'exploitation du nom de domaine .corsica.
- VU** la délibération n° 14/092 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2014 autorisant la Collectivité Territoriale de Corse à exécuter les travaux de première mise en œuvre et exploitation du domaine de premier niveau. corsica.
- VU** la délibération n° 15/148 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2015 approuvant les politiques de gouvernance du registre et les modalités de distribution et de commercialisation du domaine internet de premier niveau .corsica.
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à modifier les politiques de gouvernance et de commercialisation du registre afin de :

- réviser les critères d'éligibilité,
- ouvrir les noms à 1et 2 caractères et les caractères accentués,
- inciter à la création d'un site internet bilingue Français / langue Corse ou au moins une page en langue corse sans que cette mesure ne soit une contrainte,
- mettre en place les modalités de commercialisation et de diffusion des termes premiums.

ARTICLE 3 :

AJUSTE le prix de vente des noms de domaines à 15,00 € au lieu de 23,00 €.

ARTICLE 4 :

ADOpte le principe de généralisation de l'usage de l'extension internet. corsica pour tous les sites internet dépendants de la Collectivité Territoriale de Corse, de ses agences et offices pour rendre obligatoire l'usage d'un nom de domaine en. corsica.

ARTICLE 5 :

ADOPTÉ le principe de faire figurer au règlement des aides de la CTC une recommandation pour tout bénéficiaire (public ou privé) d'usage d'un nom de domaine en. corsica pour son identité numérique.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à engager les actions d'information, de valorisation et de promotion du. corsica sur la base des recommandations du présent rapport.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanni', written over a horizontal line.

ANNEXE



PREMIER BILAN DE LA DEMARCHE « PUNTU CORSICA » ET MISE EN PERSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE NOMMAGE DE LA CTC

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Prisidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Contexte

Le 25 février 2005, la Collectivité Territoriale de Corse adoptait par délibération n° 05/24 AC de l'Assemblée de Corse sa politique en matière de nom de domaine sur Internet.

En 2011, l'ICANN¹ décidait de bouleverser le système de nommage des sites internet au niveau mondial dominé jusqu'alors par les .com, .net, .eu ou .info et les extensions nationales comme le .fr (France) ou le .de (Allemagne) en autorisant la création de nouvelles extensions (TLD).

Le 24 juin 2011, par la délibération n° 11/147 AC de l'Assemblée de Corse, la CTC approuvait la démarche d'obtention du nom de domaine .corsica. Elle se donnait ainsi les moyens de répondre à l'appel à candidature sur les noms de domaine de premier niveau lancé par l'ICANN.

Le 24 avril 2012, la Collectivité Territoriale de Corse déposait son dossier de candidature pour .corsica auprès de l'ICANN (avec 4 autres collectivités : les régions Aquitaine, Alsace, Bretagne et la ville de Paris).

Le 3 juillet 2013, l'ICANN approuvait la candidature de la CTC pour l'obtention du nom de domaine .corsica.

Le 17 juillet 2014, suite à la réponse favorable de l'ICANN, par délibération n° 14/092 AC, l'Assemblée de Corse autorisait la Collectivité Territoriale de Corse à exécuter les travaux de première mise en œuvre et exploitation du domaine de premier niveau .corsica.

Le 25 septembre 2014, l'ICANN autorisait et déléguait la gestion du domaine de premier niveau .corsica à la Collectivité Territoriale de Corse.

Le 26 juin 2015, par délibération n° 15/148 AC, l'Assemblée de Corse approuvait les politiques de gouvernance du registre et les modalités de distribution et de commercialisation du domaine internet de premier niveau .corsica.

¹ ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers est l'autorité mondiale de régulation de l'Internet qui coordonne les identifiants uniques à l'échelle internationale.

Depuis le 19 janvier 2016, les adresses Internet en .corsica sont disponibles pour toutes les personnes répondant aux critères d'éligibilité à savoir : les entreprises, les associations et les collectivités corses mais aussi tout particulier qui dispose et peut démontrer d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse.

L'objectif principal de la démarche .corsica est de construire sur Internet un espace de nommage de qualité et de confiance pour les internautes mondiaux. .corsica permet ainsi de mettre en valeur le territoire, l'économie, le patrimoine, la culture, la langue et les valeurs sociétales de la Corse dans l'environnement numérique. Le .corsica c'est l'identité digitale, le passeport digital des particuliers et entreprises corses sur internet.

A total l'ICANN a validé la création de 1218 nouvelles extensions (TLD), dont le .corsica, au côté du .nyc (New-York), .barcelona, .paris, .london, .berlin, .sydney, .alsace, .bzh (Bretagne) par exemple.

Près de 27 millions de noms de domaine internet ont aujourd'hui été créés avec ces nouvelles extensions Internet.

L'arrivée de ces 1218 nouvelles extensions provoque un bouleversement des systèmes de nommage des sites internet au niveau mondial attaquant la suprématie du .com. Les plus grandes marques mondiales, les plus grandes villes ou territoires disposent dorénavant de leur propre extension internet, ce qui renforce leur sécurité digitale et leur visibilité mondiale.

Objectifs du présent rapport

Ce rapport s'attache à effectuer un premier bilan de la commercialisation du domaine .corsica et de l'accueil qu'il a reçu dans la société insulaire.

Il entend tirer les enseignements de ce bilan, analyser les forces et les faiblesses de la démarche pour proposer un plan d'actions afin de renforcer l'ancrage du domaine .corsica en Corse et au-delà.

Les objectifs du présent rapport sont les suivants :

- Développer l'intérêt de l'usage des domaines en .corsica. Créer une dynamique permettant de faire vivre l'extension .corsica auprès des entreprises insulaires, des collectivités et de l'écosystème digital insulaire,
- Augmenter le nombre de noms de domaines disponibles par l'ouverture rapide des domaines à 1 et 2 caractères, des caractères accentués et l'ouverture d'une partie des termes dits « premiums »,
- Développer le nombre de Registrars,
- Réviser le positionnement tarifaire pour un nom de domaine plus accessible financièrement,
- Réviser les critères d'éligibilité,
- Alléger les contraintes pour rendre le domaine plus attractif.

Premier bilan de .corsica

L'extension Internet .corsica a été lancée avec succès en 2015. Ce lancement s'est déroulé en 3 phases prioritaires successives du 3 août 2015 au 18 janvier 2016. L'Ouverture Générale a eu lieu le 19 janvier 2016 selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

17 mois après son ouverture générale (au 19 juin 2017), 910 noms de domaine en .corsica ont été créés.

Durant la première semaine de commercialisation, ce sont près de 450 noms de domaine qui ont été créés, ce qui démontre l'intérêt porté au .corsica par la société insulaire.

Les objectifs de commercialisation présentés dans le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse en annexe de la délibération n° 14/092 AC du 17 juillet 2014, sont d'ores et déjà atteints puisqu'ils prévoyaient 500 noms de domaine en Année 1 de commercialisation et 1 000 noms de domaine en Année 2.

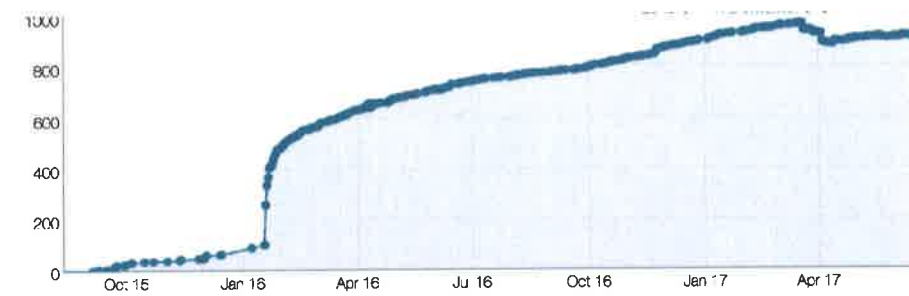
Au niveau mondial, l'extension .corsica se positionne ainsi à la 442^{ème} place (en volume) sur 1 218 nouvelles extensions.

Comparativement le .alsace a enregistré 2 064 noms de domaine (390^{ème} place), le .bzh 6848 noms de domaines (229^{ème} place) et le .paris 20 645 noms de domaines (104^{ème} place). La première Nouvelle Extension en volume est le .xyz avec 5,6 millions de noms de domaine (utilisé notamment par Google pour nommer le site internet de sa maison mère Alphabet).

Comparaison du nombre de domaines pour les extensions internet géographiques françaises et certaines européennes aux caractéristiques proches du .corsica (hors de toute considération économique ou démographique) :

TLD	Nombre de NDD au 19/06/2017
.corsica	910
.alsace	2059
.bzh	6816
.paris	20658
.irish	2612
.gal	4000
.tirol	5301

Le .corsica a connu une croissance de commercialisation constante depuis son lancement en janvier 2016 (phase ouverture générale).



L'achat d'un nom de domaine en .corsica se fait en majorité pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, le droit d'utilisation du Nom de domaine doit être renouvelé.

A l'issue de la période d'un an, les noms de domaine achetés début janvier 2016 ont été en majorité renouvelés même si le volume des noms de domaine s'est réduit d'une centaine de noms de domaine entre le 19 mars 2017 et le 12 avril 2017 passant de 968 à 887.



.corsica au sein de l'écosystème numérique de la Collectivité Territoriale de Corse

17 mois après son ouverture générale, il faut regretter que la Collectivité Territoriale de Corse n'ait pas mis en place le .corsica pour son site internet et ses adresses email.

Le choix du nom de domaine n'ayant pu être réalisé entre `ctc.corsica`, `ct.corsica`, `cullettivita.corsica`, `collectivite.corsica`...

Cette situation fragilise grandement la démarche .corsica.

Le tableau ci-dessous illustre les institutions de la CTC ayant adopté le .corsica :

AAUC	Aauc.corsica
ADEC	Adec.corsica
ATC	Non
CTC	Non

ODARC	Non
OEC	Oec.corsica
OEHC	Oehc.corsica
OTC	Non

Quelques domaines satellites en .corsica ont été mis en place dans le cadre de projets ou d'initiatives portées par la CTC.

Affaires européennes	europa.corsica
Aménagement numérique	numerique.corsica opendata.corsica dot.corsica leia.corsica
Passcultura	passcultura.corsica

Le .corsica n'a pas non plus fait recette auprès des organismes satellites de la CTC.

Exemple d'organismes	Utilisation du .corsica
FRAC	frac.corsica
Chemin de fer de la Corse	Non
Air Corsica	Non
CSJC	Non
Musée de la Corse	Non
Cinémathèque de Corse	Non

Analyse des forces et faiblesses

17 mois après son ouverture générale, les forces et faibles de l'extension .corsica se dessinent :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs économiques et publics emblématiques corses ont adopté le .corsica (Bière Pietra, Eaux de Zilia, Ville de Bastia, etc). • Un outil de valorisation et de différenciation puissant sur internet. • Une extension avec un nom identitaire emblématique de la culture, du patrimoine et des valeurs insulaires. • Un avantage concurrentiel important: seules 4 régions Françaises et 74 villes ou régions dans le monde disposent de leur extension internet. • Une croissance régulière de l'adoption des nouvelles extensions au niveau mondial. • Des entreprises de premier plan activent leur nouvelle extension (SNCF, AXA, BNP-PARBAS, HSBC, etc). • Un potentiel de développement intact • Un impact positif en matière de référencement des sites dans les moteurs de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de noms de domaine en .corsica encore assez faible. • Des règles et critères d'éligibilité jugés contraignants. • Un prix de vente devant être ajusté au regard du marché corse. • Manque d'actions de valorisation, d'accompagnement et de promotion auprès des écosystèmes corses. • Faible adoption par les acteurs institutionnels et manque d'exemplarité dans l'adoption du .corsica par la sphère publique (y compris CTC et agences & offices). • Faible compréhension du bouleversement des règles de nommage au niveau mondial par les acteurs économiques corses et notamment par les agences de communication digitale corses pour lesquels le .com reste LA référence. • Un réseau de distribution du .corsica dominé par 2 acteurs et absence d'un Registrar corse. • Les noms de domaines à 1&2 caractères et à caractères accentués non disponibles. • Une liste des termes premiums trop longue • Des obligations d'usage des noms de domaine en .corsica jugées plus contraignantes que le .fr ou le .com.

• Potentiel de développement

L'extension .corsica se trouve aujourd'hui au début de son cycle de vie et son potentiel de croissance reste intact.

Le potentiel théorique de noms de domaine en .corsica est d'environ 12 594 (8 730 noms de domaine pour des entreprises et 3 864 noms de domaines pour des particuliers) ²

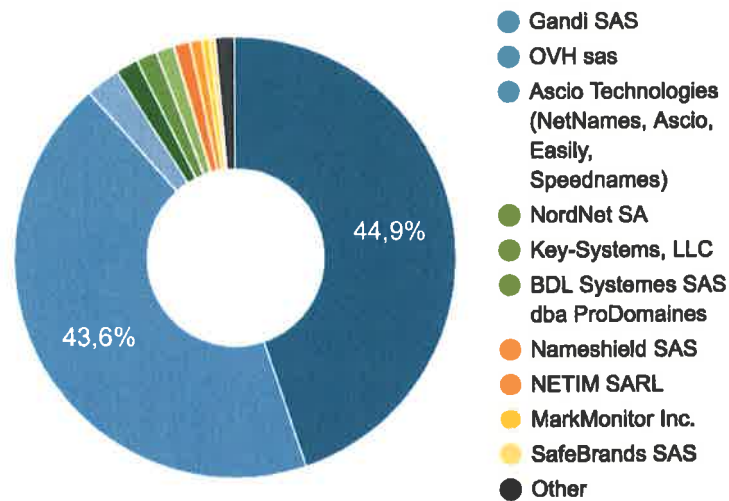
² Calcul sur la base du ratio Nombre de noms de domaine en .fr pour 1000 entreprises en Corse (291/1000) et du ratio Nombre de noms de domaine en .fr pour 1000 personnes physiques en Corse (12/1000).

- **Un réseau de distribution dominé par deux acteurs**

La Collectivité Territoriale de Corse a, conformément à la délibération n° 15/148 AC du 26 juillet 2015, accrédité 17 Registrars³.

16 Registrars sont actifs et ont enregistrés au moins 1 nom de domaine.

Toutefois, la commercialisation des Noms de domaine est assurée à 88,5 % par seulement 2 registrars (Gandi 44,90 % et OVH 43,6 %).



Part de marché des Registrars pour .corsica

La Collectivité Territoriale de Corse a la volonté de développer ce réseau de distribution et d'accréditer de nouveaux Registrars. Des démarches sont entreprises pour inciter un acteur économique corse à devenir Registrar.

Recommandations

1. Révision des critères d'éligibilité

Les 3 critères d'éligibilité actuels privilégient les particuliers et organisations disposant d'une adresse en Corse.

Il est apparu toutefois que des entreprises internationales, non domiciliées en Corse et ne disposant pas d'un établissement secondaire sur l'île, souhaitent tout de même acheter un nom de domaine en .corsica afin de protéger leur marque. Selon les critères d'éligibilité actuels, cet achat leur est aujourd'hui impossible.

L'achat d'un nom de domaine en .corsica par ces marques internationales serait contributif du rayonnement international de la Corse et un symbole de prestige. Le volume constitué par ces achats à visée défensive peut également être conséquent. Il apparaît donc opportun d'ouvrir les critères d'éligibilité à cette catégorie.

³ Un Registrar est une organisation accréditée par l'ICANN ayant conclu un contrat avec la CTC qui l'autorise à enregistrer des noms de domaine en .corsica.

Les nouveaux critères d'éligibilité proposés sont les suivants :

Toute personne physique ou morale peut enregistrer (ou renouveler) un nom de domaine en .corsica s'il satisfait à, au moins, un des critères détaillés ci-dessous :

ORGANISATION	Organisation en Corse	Noms de domaine actif	Une organisation (entreprise, association, collectivité publique, etc), ayant son siège social en Corse ou une entreprise ayant son siège social hors de Corse mais un établissement secondaire enregistré en Corse.
ORGANISATION	Organisation hors de Corse	Noms de domaine	Une organisation (entreprise, association, collectivité publique, etc), ayant son siège social hors de Corse ou ne disposant pas d'un établissement secondaire enregistré en Corse mais désirant protéger sa marque.
PERSONNE PHYSIQUE	Résidant en Corse	Noms de domaine actif	Toute personne physique qui dispose d'une adresse valide sur le territoire de la Corse.
PERSONNE PHYSIQUE	Diaspora et lien culturel, familial ou identitaire avec la Corse	Noms de domaine actif	Toute personne physique qui dispose et devra justifier d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse et qui souhaitera promouvoir et valoriser celle-ci.

2. Révision de la politique tarifaire du .corsica

Depuis le 19 janvier 2016, le prix de vente des Noms de domaine .corsica aux Registrars est de 27 € HT.

Ce prix s'inscrit dans la **fourchette basse** du marché français des nTLD (hors .fr et hors.com).

TLD	Prix de vente aux registrars
.paris	29 €
.corsica	27 €
.alsace	30 € / 15 € lors des promos
.bzh	35 € / 14 € lors des promos

Parmi les 4 extensions françaises (.bzh, .paris, .alsace, .corsica, hors .fr et .com) le .corsica est le moins cher que ce soit pour le prix de vente Registre / Registrar ou pour le prix de vente final d'un nom de domaine proposé par les Registrars à leurs clients.

Toutefois le prix de référence des utilisateurs est établi sur le prix d'un domaine en .fr et / ou en .com. C'est sur cette base que les utilisateurs effectuent une comparaison tarifaire.

Or le différentiel est important entre un domaine en .corsica et un domaine en .fr ou .com : un domaine en .corsica coute environ 5,5 fois plus cher qu'un domaine en .fr ou en .com.

Avec un tel différentiel de prix, si les bénéfices attendus d'un .corsica vs un .fr ou un .com ne sont pas clairs pour l'acheteur, l'acte d'achat ne se fait pas.

Nous proposons la révision du prix de vente aux Registrars de la façon suivante :

	Prix de vente depuis le 19 janvier 2016 € HT délibération n° 15/148 AC du 26 juin 2015	Prix de vente proposé (applicable au plus tôt)
Achat d'un nom de domaine en .corsica - 1 an	27,00 €	15,00 €
Renouvellement 1 an	27,00 €	15,00 €

Les recettes détaillées dans le rapport du Président du Conseil Exécutif annexe de la délibération n° 14/092 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2014 doivent donc être révisées en conséquence.

Les recettes année 1 passent d'une prévision de 17,50 € à un réalisé de 35,494 € (sous réserve d'encaissement) et tient compte des prix de vente multiples en Année 1 (voir les phases de lancement).

Les projections Année 2 sont basées sur le prix de vente initial jusqu'au 30

septembre 2017 et sur le nouveau prix de vente à partir du 1^{er} octobre 2017.

Les projections Année 3 et postérieures sont basées sur le nouveau prix de vente aux registrars.

Année d'exploitation	Nombre de noms de domaines vendus	Recettes annuelles € HT	Recettes totales € HT
1	900	35 494	35 494 €
2	1 200	29 040 €	64 534 €
3	2 000	30 000 €	94 534 €
4	4 000	60 000 €	154 534 €
5	6 500	97 500 €	252 034 €
6	7 000	105 000 €	357 034 €

3. Engagement des actions de valorisation d'accompagnement et de promotion

L'extension .corsica se doit de véhiculer une image de la Corse en adéquation avec ses politiques publiques et ses ambitions collectives. Elle doit d'être visible et compréhensible par les acteurs et se différencier des autres domaines de l'internet.

Pour cela il convient de mettre en place un accompagnement permanent.

Les premiers mois de commercialisation du .corsica ont montré la faible connaissance des acteurs de la communication digitale corses au regard des bouleversements induits au niveau mondial par l'introduction des nouvelles extensions internet telles que le .corsica.

Des actions d'information, de valorisation, d'accompagnement et de promotion doivent être menées auprès de la communauté des web agencies corses notamment.

Un livre blanc détaillant les avantages à utiliser l'extension .corsica et les modalités de transition technique à adopter, sera élaboré.

Un annuaire des sites en .corsica sera publié en ligne et le site dot.corsica remplacé par puntu.corsica sera enrichi. La mise en place d'un annuaire permettra notamment d'accroître la visibilité des sites internet ayant adopté le .corsica et d'améliorer leur référencement (SEO) par la création d'un lien (backlink) de qualité.

4. Ouverture des termes « Premiums »

Une liste comportant plus de 4 000 noms a été créée lors du lancement de l'extension internet .corsica en octobre 2015. Cette liste comporte des termes à forte valeur économique (Termes Premiums) mais également des termes dont la valeur commerciale ou symbolique est moindre qu'initialement établie.

Afin de faire vivre l'extension Internet .corsica, il convient aujourd'hui d'ouvrir cette liste et de libérer un certain nombre de ces termes pour permettre leur enregistrement par les clients éligibles.

Chaque terme Premium sera commercialisé selon l'une de ces 3 modalités :

- 1) selon les mêmes modalités que les termes standards,
- 2) selon un principe de mise aux enchères,
- 3) selon un prix premium défini en fonction de la valeur estimée du terme.

5. Ouverture des termes à 1 et 2 caractères et des termes accentués

En raison de limitations techniques inhérentes au prestataire technique, les termes à 1 et 2 caractères et les termes accentués n'ont pu être proposés à l'achat lors du lancement du .corsica.

Ces limitations techniques étant aujourd'hui levées, les termes à 1 et 2 caractères et les termes accentués seront commercialisés au plus tôt.

▪ Noms de domaines à 1 ou 2 caractères

Actuellement les noms de domaine en .corsica doivent être conformes à l'ensemble des exigences suivantes. Chaque label dans le nom de domaine doit:

- Avoir un minimum de 3 caractères et un maximum de 63 caractères ;
- Ne contenir que des lettres (a-z, A-Z), des chiffres (0-9) et traits d'union (-) et tous les caractères utilisés en langue française (à l'exception des caractères accentués et spéciaux) ou une combinaison de ceux-ci ;
- Commencer par une lettre ou un chiffre et se terminer par une lettre ou un chiffre ;
- Ne jamais commencer ni se finir par un tiret (-) ;
- Ne pas contenir des traits d'union (-) en troisième et quatrième position (par exemple www.ab -- cd.corsica), et
- Ne pas inclure un espace (par exemple www.ab cd.corsica).

Les évolutions techniques de l'Opérateur Technique permettent aujourd'hui de pouvoir prendre en compte les noms de domaines en 1 et 2 caractères et d'ouvrir à l'enregistrement dans l'extension .corsica des noms de domaine composés d'un et deux caractères numériques et/ou alphabétiques, formés à partir des caractères alphanumériques ASCII et IDN.

Une politique d'Enregistrement des Noms de domaines à 1 ou 2 caractères sera rédigée. Elle déterminera notamment :

- le plan de lancement éventuel (ouverture générale ou phase préalable de Sunrise et de landrush),
- la liste des caractères alphanumériques ASCII et IDN qui pourront être utilisés dans les noms de domaine

- La liste des noms de domaine à 2 caractères qui seront non disponibles à l'enregistrement (notamment les noms de domaine composés des codes pays du territoire national : « fr.corsica », « re.corsica », etc)
- Les règles générales d'attribution des noms de domaine (principe du « premier arrivé - premier servi » ou règle d'examen préalable)
- Le coût des noms de domaine (pour chacune des phases d'ouverture si l'option est retenue) : vente à prix premium ou enchères.

- **Caractères accentués (Internationalized Domain Name –IDN)**

De nombreuses extensions génériques (.com, .net, etc.) ou géographiques (.fr, .ch, .de, .eu, etc.) autorisent l'enregistrement de caractères diacritiques (caractères accentués) dans leurs noms de domaine depuis plusieurs années.

Les IDN permettent d'écrire des adresses Internet en utilisant les caractères accentués de la langue française.

Une **politique d'Enregistrement des Noms de domaines IDN** devra donc être rédigée. Elle déterminera les modalités d'enregistrement de ces termes (phase d'enregistrement prioritaire ou sur la base du premier arrivé, premier servi.) ainsi que les tarifs spécifiques éventuels.

6. Page en langue corse

Les objectifs du .corsica sont clairement définis dans les politiques de Registre qui ont été approuvées le 26 juin 2015, par délibération n° 15/148 AC qui précisent les droits et également les obligations attachées à l'utilisation des noms de domaine en .corsica.

Afin de maintenir l'attractivité du .corsica, il convient de recommander plutôt que d'imposer. Un des objectifs du .corsica est d'être un outil de valorisation de la langue corse.

Il est proposé d'amender la Politique d'Enregistrement du .corsica d'inciter, plutôt que d'imposer, aux utilisateurs des noms de domaine en .corsica qui ont créé un site internet, de créer au moins une page en langue corse sur leur site internet en .corsica.

7. Adoption du .corsica pour les sites internet de la Collectivité Territoriale de Corse, de ses agences et offices

Initié en 2005, le .corsica est un projet porté par la Collectivité Territoriale de Corse, qui lui a permis d'obtenir le droit d'exploiter l'extension internet .corsica.

Compte tenu de l'influence de la sphère publique en Corse, la promotion de l'extension internet insulaire passe également par l'adoption par la CTC, ses agences et ses offices de cette extension pour leurs propres sites internet.

Pour que le .corsica devienne la référence des acteurs privés en Corse, il convient que la sphère publique conduite par la CTC, et bientôt la future Collectivité Unique, soit exemplaire également dans l'usage de l'extension insulaire identitaire.

Il convient ainsi d'adopter systématiquement et exclusivement l'extension internet .corsica pour tous les sites internet dépendants de la Collectivité Territoriale de Corse, de ses agences et offices et de rendre obligatoire son application au 1er juin 2018.

Plus généralement, il serait souhaitable de faire figurer au règlement des aides de la CTC une recommandation pour tout bénéficiaire (public ou privé) d'usage d'un nom de domaine en .corsica pour son identité numérique.

Conclusion

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à modifier les politiques de gouvernance et de commercialisation du registre afin de :
 - réviser les critères d'éligibilité,
 - ouvrir les noms à 1&2 caractères et les termes accentués,
 - inciter à la création d'un site internet bilingue Français / langue Corse ou au moins une page en langue corse sans que cette mesure ne soit une contrainte,
 - mettre en place les modalités de commercialisation et de diffusion des termes premiums.
- D'ajuster le prix de vente des noms de domaine à 15,00 € au lieu de 27,00 €,
- D'adopter le principe de généralisation de l'usage de l'extension internet .corsica pour tous les sites internet dépendants de la Collectivité Territoriale de Corse, de ses agences et offices pour rendre obligatoire l'usage d'un nom de domaine en .corsica.
- De faire figurer au règlement des aides de la CTC une recommandation pour tout bénéficiaire (public ou privé) d'usage d'un nom de domaine en .corsica pour son identité numérique.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager les actions d'information, de valorisation, d'accompagnement et de promotion du .corsica sur la base des recommandations du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17/359 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT

Objet de l'acte : LA MISE EN PERSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE NOMMAGE DE LA
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE CONCERNANT PUNTU
CORSICA

.....
Date de décision: 27/10/2017

Date de réception de l'accusé 10/11/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 17_359

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20171027-17_359-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .3 .10

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des regions

NTIC Réseaux

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : DELIBERATION N° 17-359 AC.pdf (02A-232000018-20171027-17_359-
DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DELIBERATION N° 17-359 AC - RAPPORT.pdf (02A-232000018-
20171027-17_359-DE-1-1_2.pdf)

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 17/359 AC